

Direction Générale des Ressources

Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

REF : DCFG2010008

Signataire : CK/SL/MP

**OBJET :Adoption du budget primitif 2010**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la loi de finances initiale 2010,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal du 18 février 2010,

Vu le budget primitif 2010 joint à la présente délibération,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyens "Tous ensemble pour Aubervilliers" les membres des groupes " Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2010, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes 43 211 542 euros

FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes 99 186 231 euros

**DIT** que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

**FIXE** le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement de ce budget à 12 035 521 €.

Pour le Maire

L'adjoint délégué